

PASS SPORT

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le **Pass'Sport** pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.



Le **Pass'Sport** est une allocation pour la rentrée sportive 2021 de 50 euros par enfant pour financer son inscription dans une association sportive volontaire



Le **Pass'Sport** s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

1. l'allocation de rentrée scolaire ;
2. l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
3. l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).



Les 3,3 millions de familles éligibles au **Pass'Sport** ont reçu durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles peuvent dès à présent présenter ce courrier, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

La DRAJES et les services SDJES restent disponibles pour accompagner ce dispositif.